



L'atelier de découvertes Chantal Morand Route de la Collège 6 1073 Savigny

PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENTS DES ENFANTS

Généralités

En cas **d'accident grave** ou nécessitant des soins médicaux importants immédiats, le personnel alerte immédiatement les urgences au 144, ou la police au 117, ou les urgences toxicologiques au 145, puis les parents ou les gardiens.

Les numéros de téléphones des parents, grands-parents, mamans de jour ainsi que toutes les urgences sont dans le classeur jaune ainsi que dans le téléphone portable de la directrice.

Le médecin du village, le Docteur Stéphane Lambert, dont le cabinet est situé à 2 minutes à pied du jardin d'enfants est également disponible. Tél : 021 781 20 74

Un rapport sur les circonstances est rédigé et donné aux parents et aux intervenants médicaux (ambulanciers, médecin...).

En cas **d'accident mineur** (contusion ou plaie légère) le personnel prend toutes dispositions utiles pour soulager l'enfant, et en avertit les parents ou gardiens.

A l'inscription de l'enfant au jardin d'enfants, une autorisation écrite est demandée aux parents pour l'administration de certains médicaments de base : Arnica en granulés, apis mel, Bépanthène, Eucéta, désinfectant Merphen.

Une autorisation signée par les parents nous autorisant à appeler une ambulance est également exigée.

Liste des personnes présentes au côté de la directrice chaque matin

Ces personnes s'occuperont du groupe d'enfants pendant que l'éducatrice s'occupe de l'enfant blessé ou malade.

Les lundis : Lucienne Porchet

Les mardis et jeudis : Marcelle Lavanchy

Les mercredis : Marinette Bendel

Les vendredis : Natacha Lamoureux, et Lucienne Porchet

Chaque matin : une jeune stagiaire